

Le bâtiment de l'école : près de 30 ans de projet pour une naissance

L'école de la CELLETTE dans sa structuration immobilière, pédagogique est étroitement liée aux lois qui tout au long du 19ème siècle ont essayé de donner une instruction à l'ensemble des jeunes.

Dès 1817, la Cellette avait son école et son instituteur. Elle émanait des dispositions prises par la révolution en 1793 qui instaurent une instruction publique pour les garçons avec obligation scolaire .

La question d'un bâtiment scolaire se pose dès 1833. Successivement se sont des bâtiments appartenant à Monsieur De Sainthorent, puis à Monsieur Poirier et à nouveau à De Sainthorent qui accueilleront une quarantaine d'élèves et le logement d'un instituteur.

En 1855, le conseil municipal projette la construction d'une maison d'école et d'une mairie. Mais les moyens ne le permettent pas. Monsieur De Sainthorent Gabriel, ancien maire et père du maire, réagit à ce projet en faisant la proposition suivante compte tenu des faibles moyens de la commune : *de céder 2 chambres « site de la Galerie » pendant 8 ans pour en faire de l'une un logement et de l'autre une classe et hors de présence des élèves une salle pour le conseil. Cette offre est gratuite. Pendant ces 8 années, la commune économiserait les loyers à des fins provisionnelles de construction. Il incite la commune à solliciter le département et l'Etat.*

Cette offre est rejetée par le conseil, renonce au projet de construction et sollicite l'état pour un secours. Finalement l'école s'installera dans ces 2 chambres (actuellement une partie de la salle des fêtes).

Il faudra attendre 1862 pour que, à 8 voix pour et 3 contre le conseil municipal acte la construction d'une maison d'école. Le plan sera confié à l'architecte départemental, 18 000F prévus. Mais c'est seulement en 1877 que la motivation des élus pour une construction de l'école est forte. Il y a urgence pour accueillir les élèves de plus en plus nombreux, (118 élèves en 1878).



L'architecte M. MAS CRONIER, architecte de la ville de Guéret, reprend le projet de l'instituteur Eugène BOURDIN et établit plans et devis. Le montant des services pour la construction est estimé 28 686F. Les plans et le devis sont approuvés par le conseil municipal. Ils feront dans les mois suivants l'objet de nombreuses modifications tant au niveau des entablements (pierre à la place de briques, couverture en ardoises à la place des tuiles, pierres de taille sur les murs de la cour, briques pour les préaux,).

La commune disposant de 4 351frs, une subvention est demandée à l'état. Elle obtiendra en 1880 un secours de 12 900 frs. Elle empruntera 11000 frs et votera pour faire face à cet emprunt un impôt extraordinaire de 15cts par habitant pendant 31 ans.

En 1881, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts accorde la construction d'une école double et en mai, les travaux sont adjugés et une commission de surveillance des travaux est installée, elle percevra 100 frs.

Elle ouvrira fin 1883.